



# flash info

Bonnes fêtes  
de fin d'année !

INFORMATIONS MUNICIPALES DE CHESSY  
**DÉCEMBRE 2020**

WWW.CHESSY77.FR · f VILLE DE CHESSY 77

## AGENDA

### Horaires des services pendant les fêtes

Pendant les fêtes, les services municipaux adaptent leurs horaires.

**La mairie** sera fermée les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 et accueillera le public jusqu'à 17h (au lieu de 17h30) les jeudis 24 et 31 décembre 2020.

**La mairie annexe** sera fermée au public les mardis 22 et 29 décembre.

**L'agence postale** sera quant à elle ouverte les jeudis 24 et 31 décembre jusqu'à 17h - attention la levée du courrier se fera à 11h30. L'agence sera fermée les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

**Les centres de loisirs** fermeront leurs portes à 17h (au lieu de 19h) les jeudis 24 et 31 décembre 2020.

## INFORMATIONS

### Restez informés

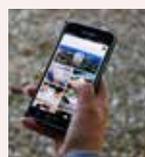
En complément du flash info distribué régulièrement aux habitants de Chessy, différents supports sont à disposition des usagers afin de se tenir informés.

#### Site internet

[www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)

#### Facebook

[www.facebook.com/chessy77700](https://www.facebook.com/chessy77700)



#### Application mobile

Chessy disponible sur les plateformes de téléchargement App store et Google play

#### Panneaux lumineux

situés place Edmond Chartier et place d'Ariane

## SANTÉ

### Prudence de rigueur pendant les fêtes

Le 24 novembre, le président de la République annonçait les étapes progressives de l'assouplissement du confinement. Celles-ci sont régulièrement ajustées en fonction de l'évolution de l'épidémie. Le seuil de 5 000 contaminations maximum par jour n'ayant pu être atteint avant le 15 décembre, le Gouvernement a dû faire évoluer sa stratégie.



#### COUVRE-FEU

Depuis le 15 décembre, le **couvre-feu est appliqué de 20h à 6h** du matin et plus strictement contrôlé avec des dérogations limitées.

Attention, celui-ci est valable même pour le 31 décembre.

En revanche, Noël bénéficiera d'une dérogation : les déplacements seront autorisés pour la soirée du 24 décembre mais la règle des 6 adultes maximum pour les réunions familiales reste de mise.

#### PORT DU MASQUE

Par arrêté préfectoral, le port du masque demeure obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur l'ensemble du département dès l'âge de 11 ans.

#### LIEUX CULTURELS

Les théâtres, cinémas et musées resteront fermés au moins jusqu'au jeudi 7 janvier 2021.

#### DÉPLACEMENTS

Les attestations dérogatoires de déplacements ne sont plus nécessaires en journée. Aussi, les déplacements sont autorisés sur tout le territoire.

Mais les attestations redeviennent obligatoires pour se déplacer entre 20h et 6h du matin avec un nombre de motifs plus limité :

- motif professionnel et de formation
- raison de santé
- motif familial impérieux
- missions d'intérêt général
- sortie de son animal de compagnie

Les promenades nocturnes, y compris pour la pratique sportive, sont interdites.

#### SPORT

La pratique sportive en intérieur est de nouveau autorisée pour les mineurs encadrés par groupe de 6 enfants dans le respect des mesures d'hygiène et du couvre-feu. Les sportifs professionnels et porteurs de handicap bénéficient de dérogations supplémentaires.

Comme pendant le confinement, les autres mesures prises précédemment restent applicables. Les services publics restent ouverts.

La mairie de Chessy est ouverte aux heures habituelles et les services scolaire, CCAS, petite enfance et urbanisme reçoivent sur rendez-vous uniquement.

ATTESTATION DÉROGATOIRE DE DÉPLACEMENT

accessible sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr) et en version numérique sur [media.interieur.gouv.fr](https://media.interieur.gouv.fr)

# La restauration scolaire à Chessy

Bien manger, partager et apprendre le vivre ensemble, tels sont les trois objectifs de la restauration scolaire. En octobre 2019, la commune de Chessy changeait de fournisseurs (API Restauration) afin de proposer des repas équilibrés, variés et autant que possible écoresponsables, tout en garantissant un prix raisonnable pour les familles.

## Comment sont élaborés les repas ?

Les repas des trois établissements scolaires de la commune, Cornélius, Gaïus et Tournesol, sont confectionnés selon un plan alimentaire déterminé et validé par une diététicienne. Les menus choisis lors de commissions « menus » sont structurés de façon constante en cinq éléments et selon des grammages conformes à la réglementation en vigueur. L'équilibre des besoins alimentaires est établi sur une période de 8 semaines.

Les repas sont acheminés en liaison froide vers les offices de préparation des cantines et remis en température sur place par les agents municipaux.

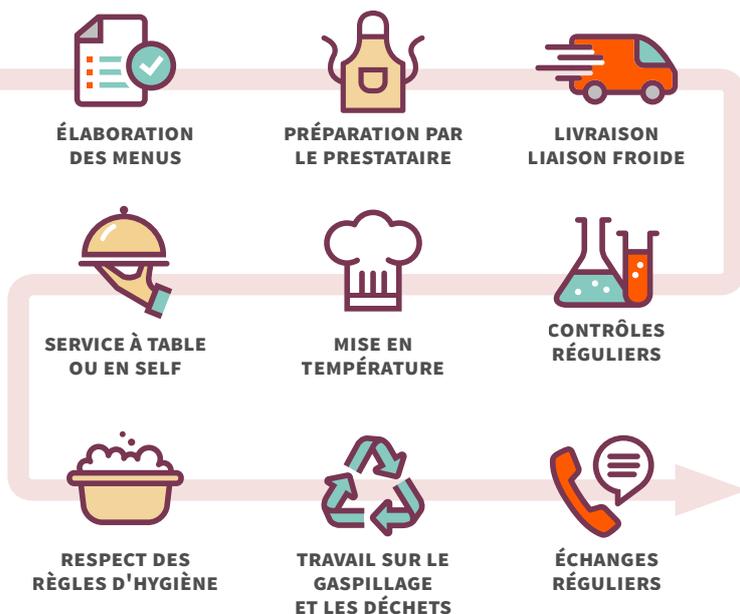
Enfin, un laboratoire indépendant vient procéder à un prélèvement alimentaire ainsi qu'à des prélèvements de surface une fois par trimestre afin de valider les autocontrôles mis en place.

## Le service



À Cornélius et Tournesol, la restauration scolaire propose un service à table en maternelle, assuré par les personnels ATSEM et les animateurs, et un service en autonomie pour les élémentaires encadrés par les animateurs.

À l'école Gaïus, c'est un service à table pour les maternelles comme pour les élémentaires.



## Le plan d'accueil individualisé



La collectivité met en place, à la demande écrite des familles, un protocole d'accueil individualisé pour les enfants qui présentent une pathologie particulière.

Lorsque l'enfant a une allergie dont la gestion n'est pas compatible avec le fonctionnement du service, la famille fournit un repas pour son enfant. Les PAI émanent de l'Éducation nationale et sont appliqués par la commune pour les temps de restauration scolaire, les centres de loisirs et l'accueil périscolaire.



Tout au long de l'année, les agents de restauration, d'animation, les ATSEM et les référents pédagogiques assurent leurs missions afin de maintenir une qualité nutritionnelle constante des repas et offrir un moment convivial pour les enfants tout en garantissant leur sécurité alimentaire.

Afin de garantir la sécurité des enfants dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, les équipes ont réorganisé le service qui s'effectue désormais au plateau, en réunissant les classes et les niveaux pour limiter le brassage des élèves.

Depuis 2019, chaque groupe scolaire a travaillé sur le gaspillage alimentaire. Des animations de sensibilisation, des pesées menées par les équipes d'animation et le SMITOM ont fait l'objet de discussion et de prise de conscience.

Dans la continuité de ces évolutions, les équipes envisagent maintenant de mettre l'accent sur le tri des déchets, les denrées en circuit court, la saisonnalité des produits, suppression des emballages individuels...

Retrouvez l'intégralité du projet sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr), rubrique Grandir puis La restauration

## COMMERCES

# Des outils numériques pour soutenir le commerce local

Deux initiatives disponibles à Chessy :



L'une, par l'entreprise cassassienne **SIMPLEMENT LOCAL** laquelle offre aux commerçants, producteurs locaux, AMAP, artisans et créateurs, la possibilité de disposer clé en main de leur propre eBoutique et de proposer à leurs clients une interface correspondant à leurs identités visuelles, pour passer commande ou acheter en ligne, selon leur choix.

La structure permet ainsi aux TPE et PME de se lancer en douceur ou de confirmer leur transition numérique tout en concentrant leurs différents canaux de vente et de prise de commandes actuels (SMS, mail, téléphone, cahier en boutique) en un seul outil, clair et efficient.

Rendez-vous sur [www.simplementlocal.fr](http://www.simplementlocal.fr)

**MON PETIT E-COMMERCE** soutenu par Val d'Europe Agglomération à destination des commerçants et des habitants du territoire. La plateforme est ouverte à tous les commerces, alimentaires et non-alimentaires aux fins de créer leur e-boutique en moins de 48 heures. Cette « Market place » participe à la e-visibilité des activités locales et au dynamisme commercial du Val d'Europe.

Rendez-vous sur <https://pourlecommercelocal.fr/valdeuropeaggl>

Côté consommateur, ces deux plateformes permettent aux habitants de la commune et d'ailleurs de commander en ligne des produits de leurs boutiques préférées. Ainsi, les habitudes de consommation peuvent être maintenues et l'outil permet de découvrir de nouveaux commerçants.

## DÉCHETS

# Collecte des sapins

Afin d'éviter l'abandon des sapins sur la voie publique, le service technique de Chessy a prévu 7 points de collecte sur le territoire communal.

Ces points seront mis en place du lundi 28 décembre 2020 au vendredi 29 janvier 2021 et matérialisés par des barrières ou de la rubalise.

### La collecte au centre urbain

- place d'Ariane
- place des Dariolles

### La collecte au bourg

- rue Pasteur à côté du lavoir
- rue Charles de Gaulle au niveau du parking de la pharmacie
- rue du Coin Blot
- à l'angle du chemin des Meuniers et du chemin des Bas Champs
- chemin de la Glacière



## À vos composteurs !

Pour entretenir jardins et potagers sans apport chimique, les habitants de Chessy disposant d'un jardin peuvent bénéficier gratuitement d'un composteur afin de valoriser leurs déchets de cuisine et de jardin. Cette dotation est réalisée grâce à la participation de Val d'Europe Agglomération et de la ville de Chessy.



Pour obtenir un composteur, il suffit d'en faire la demande auprès du centre technique municipal par mail à l'adresse [compost@chessy77.fr](mailto:compost@chessy77.fr).

Pièces à joindre :

- copie de votre pièce d'identité ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une fois votre demande validée, vous serez invités à retirer le composteur auprès du centre technique municipal.

## HABITAT

# La CADAL augmente son aide au logement



Vous avez besoin d'une aide pour devenir propriétaire ou améliorer votre logement ? Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne, la Caisse départementale d'aide au logement 77 (CADAL) propose aux seine-et-marnais des prêts pour les aider à acquérir ou à rénover leur logement.

Leur montant maximum a été revu à la hausse en septembre 2020 et s'élève désormais à 15 000 euros (au lieu de 10 000 euros) pour un taux d'intérêt de 1% (pour l'acquisition et la construction) ou de 1,5% (pour l'agrandissement et l'amélioration). La durée de remboursement est quant à elle fixée entre 3 et 15 ans selon la nature de votre projet.

**Prêts accordés sous conditions de ressources** · Pour tout renseignement complémentaire, contactez la CADAL au 01 60 65 94 88 ou par mail à l'adresse [contact@cadal77.fr](mailto:contact@cadal77.fr)

## IMAGES

### Vu à Chessy



① 10 novembre 2020 · Visite du site de la mare baignoire pendant les fouilles archéologiques préventives sur lequel deux haches en sylex ont été retrouvées parmi les vestiges.

② ③ 9 décembre 2020 · Inauguration de l'arbre de la laïcité au collège Le Vieux Chêne : œuvre réalisée par les élèves volontaires et accrochée dans le hall du collège.

④ 12 décembre 2020 · Reprise des activités de l'école multisports avec une sortie à VTT parents/enfants dans le parc du Bicheret.

⑤ 17 novembre 2020 · Réfection des charpentes du futur auditorium dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Ferme des Tournelles.

⑥ 9 décembre 2020 · Nouvel enrobé dans la rue de la Dhuis. Les interventions vont se poursuivre jusqu'en mars 2021 dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux.